

DELIBERATION PORTANT ELECTION DU VICE-PRESIDENT ETUDIANT

LE CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE SIEGEANT EN FORMATION PLENIERE, EN SA SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018,

Vu le code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;  
Vu l'appel à candidatures adressé aux membres élus étudiants du conseil académique le 22 novembre 2018 ;  
Considérant la candidature de Madame Marie BINEAU ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;  
Vu la présentation faite par Monsieur le Président Mathias BERNARD ;  
Vu le vote à bulletin secret effectué ;

**DECIDE**

Madame Marie BINEAU est élu vice-président étudiant de l'université Clermont Auvergne à la majorité absolue des membres du conseil académique siégeant en formation plénière.

**Résultats du vote :**

Membres en exercice : 81  
Membres présents et représentés : 47  
Bulletins blancs : 1  
Bulletins nuls : 6  
Nombre de voix contre : 0  
Nombre de voix pour Madame Marie BINEAU : 40

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CAC UCA 2018-12-11-03

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

*Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

**RÉSULTAT DE L'ÉLECTION DU 11/12/2018 DU VICE-PRÉSIDENT ÉTUDIANT**

Nombre de votants	Nombre de blancs	Nombre de nuls	Total à déduire	Bulletins valables
47	1	6	7	40

Candidat	Marie BINEAU
Nombre de voix	40

Fait à Clermont-Ferrand, le 11/12/2018.

Les assesseurs :

Le président de l'université  
Clermont Auvergne

Mathias BERNARD